

1. L'acheteur achètera les produits (« **Produits** ») et services (« **Services** ») énoncés dans le bon de commande ou dans un document similaire (la « **Commande** »). La personne ou entité fournissant les Produits et Services (le « **Vendeur** ») accepte de vendre et de fournir les Produits et Services énoncés dans la Commande conformément aux présentes conditions générales (les « **Conditions générales** »). La Commande constitue l'offre de l'Acheteur, qui peut être acceptée par : a) la reconnaissance par écrit ou l'exécution, par le Vendeur, de cette Commande, dans les deux cas communiquées à l'Acheteur ; ou b) la réalisation, par le Vendeur, des obligations énoncées dans la Commande ; et dans les deux cas, la réalisation de ces actions par l'Acheteur et le Vendeur seront soumises aux présentes Conditions générales. Ces Conditions générales s'appliquent à la Commande et à toute commande future passée par l'Acheteur, à l'exclusion de toute autre condition que le Vendeur chercherait à imposer ou incorporer, ou qui découle du commerce, de la tradition, de la pratique ou du cours des opérations, même si l'Acheteur accepte sans réserve la livraison de Produits ou Services par le Vendeur tout en connaissant l'existence de conditions standard conflictuelles ou additionnelles du Vendeur, à moins que l'Acheteur n'accepte expressément ces conditions par écrit. En cas de conflit entre les conditions de la Commande et les présentes Conditions générales, les conditions de la Commande prévaudront dans la mesure où il est expressément stipulé qu'elles annulent les présentes Conditions générales.

2. **RÉSILIATION/CHANGEMENTS.** La Commande est indépendante et séparable de toute autre commande passée par l'Acheteur au Vendeur. L'Acheteur se réserve le droit d'apporter des changements à la Commande à tout moment avant la fin de l'exécution de la Commande par le Vendeur. L'Acheteur peut réduire de façon raisonnable la quantité commandée et ainsi payer le Vendeur au *pro rata* des produits/services fournis. Néanmoins, si un tel changement devait avoir un impact matériel sur le Vendeur, y compris mais sans s'y limiter sur son respect des délais de livraison, sa capacité à fournir la quantité demandée ou la qualité de son exécution, le Vendeur signalera immédiatement ce fait à l'Acheteur en vue de négocier un ajustement approprié de la Commande. L'Acheteur peut résilier la Commande dans sa totalité ou en partie en envoyant à tout moment un avis par écrit ou voie électronique et, dans un tel cas, l'Acheteur paiera au Vendeur tout travail direct et coûts matériels documentés raisonnablement encourus avant la réception de l'avis, avec compensation appropriée pour la valeur résiduelle et l'atténuation possible de dommages d'ici à l'exécution et la vente à d'autres. Une telle compensation n'inclura pas la perte de profits anticipés ni autre perte indirecte, et n'excèdera à aucun moment le prix d'achat stipulé dans la Commande résiliée. Le Vendeur ne pourra pas exiger de l'Acheteur des frais de résiliation ou de modification de la Commande. La résiliation de la Commande, de quelque manière qu'elle survienne, n'affectera aucun des droits et recours acquis par l'Acheteur au moment de la résiliation. Aucun changement apporté à la Commande par le Vendeur ne sera effectif tant que l'Acheteur n'aura pas donné son autorisation par écrit.

3. **GARANTIE.** Le Vendeur déclare et garantit ce qui suit : a) en vertu de la Commande et de ces Conditions générales, le Vendeur exécutera la Commande conformément à toutes les lois, réglementations et règles en vigueur ; b) il réalisera ses obligations vis-à-vis de la Commande et des présentes Conditions générales de manière professionnelle et soignée en faisant appel à du personnel qualifié et formé, et conformément aux bonnes pratiques de laboratoire (BPL), bonnes pratiques de fabrication (BPF) et bonnes pratiques cliniques (BPC) ; c) tous les Produits et Services seront fournis et exécutés conformément aux spécifications de la Commande et des présentes Conditions générales et, le cas échéant, seront de qualité commercialisable et adaptés à leur utilisation prévue ; d) les Produits seront exempts de tout défaut de conception, matériau et fabrication ; e) la possession complète et le risque de perte et/ou de dommages des Produits relèveront de l'Acheteur une fois la livraison effectuée, conformément à la Commande et à ces Conditions générales ; et f) tous les Produits seront livrés exempts de toute sûreté, privilège, charge, ou autre restriction. Le Vendeur déclare et garantit également que les Produits et Services n'enfreignent pas, ne détournent pas ni ne violent aucun brevet, marque de commerce, secret commercial, copyright ou autre droit de propriété intellectuelle en cours, possédé ou contrôlé par une autre corporation, société ou personne, et qu'il conserve à jour toutes les licences, permissions, autorisations, consentements et permis requis pour honorer ses obligations en vertu de la Commande et de ces Conditions générales. L'approbation par l'Acheteur des dessins fournis par le Vendeur ne soulagera pas le Vendeur de ses obligations en vertu de cette section. Les garanties et autres clauses du Vendeur survivront les tests d'inspection, accords de livraison et paiement en vue de, et l'achèvement ou la résiliation de la Commande.

4. **PRIX.** Le montant total de tous les frais et dépenses, ou autre prix associé à la fourniture des Produits (y compris la livraison) ou à l'exécution des Services est énoncé dans la Commande. Le prix de chaque Produit et Service sera le prix le plus bas sur lequel se sont accordées les parties dans la Commande. Les délais de Paiement sont de 60 (soixante) jours calendaires à partir de la date d'émission de la facture. Sauf autrement spécifié dans la Commande : a) la facturation des Produits aura lieu à la date spécifiée dans la Section 8 (Instructions d'expédition) ; et b) la facturation des Services aura lieu après exécution des Services. L'Acheteur peut faire valoir un droit de rétention ou faire une demande reconventionnelle contre le Vendeur conformément à la loi en vigueur.

5. **TAXES.** Sauf autrement indiqué dans la Commande, le prix d'achat inclut la TVA (si applicable) et toutes les autres taxes en vigueur à la date de la Commande.

6. **INSPECTION ET ACCEPTATION.** Tous les Produits (y compris matériaux bruts, pièces, produits partiellement montés et produits finis) et Services (y compris composantes, processus, méthodologie, dossiers, données ou informations) feront l'objet d'une inspection et de tests par l'Acheteur, à tout moment et en tout lieu (y compris au moment et sur les lieux de la fabrication) dans la mesure du faisable, mais en tous les cas avant leur acceptation. S'il est établi par l'Acheteur que les Produits ou Services sont défectueux ou autrement non conformes à la Commande, l'Acheteur informera le Vendeur dans un délai raisonnable de la découverte du défaut et sera en droit, en plus de tout recours dont peut disposer l'Acheteur en vertu de la loi, selon son choix de : a) rejeter le(s) Produit(s) et/ou Service(s) défectueux et demander au Vendeur de fournir de nouveau dans les plus brefs délais de tel(s) Produit(s), ou d'exécuter de nouveau de tel(s) Service(s), dans tous les cas aux frais du Vendeur ; b) accepter de tels Produits ou Services défectueux moyennant un ajustement équitable de leur prix ; ou c) demander au Vendeur de rembourser à l'Acheteur tous les frais payés pour de tels Produits ou Services. Si le Vendeur ne fournit pas ou n'exécute pas de nouveau de tels Produits ou Services dans les plus brefs délais conformément à la Section 6(a), l'Acheteur peut, en plus de ses autres droits et recours : y) demander à ce que de tels Produits ou Services soient remplacés, corrigés ou exécutés par une tierce partie et exiger que le Vendeur règle les coûts d'un tel remplacement, correction ou nouvelle exécution ; ou z) résilier la Commande après en avoir avisé le Vendeur. La période de limitation pour former un recours contre le Vendeur est de 24 mois.

7. **NOMBRE DE PRODUITS EXPÉDIÉS SUPÉRIEUR AU MONTANT COMMANDÉ.** Les Produits expédiés en nombre supérieur au montant spécifié dans la Commande peuvent être retournés par l'Acheteur au Vendeur au frais du Vendeur, ou alors l'Acheteur peut demander au Vendeur de venir reprendre rapidement un tel excédent de Produits aux frais du Vendeur.

8. **INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION.** Les expéditions se feront conformément aux normes Incoterms 2010 CIP, au point de livraison spécifié par l'Acheteur. Le lieu d'exécution sera le lieu d'activité principal de l'Acheteur, sauf autrement indiqué de façon expresse dans la Commande. De plus, le Vendeur se conformera aux instructions d'expédition suivantes :

EMBALLAGE. Le Vendeur sera responsable de l'emballage et du conditionnement sécurisé des Produits. Le numéro de Commande et la description du Produit devront figurer à l'extérieur du colis, ainsi que tous les bordereaux d'expédition, factures et documents y afférents. Un bordereau d'expédition sera inclus avec chaque colis. En l'absence d'un bordereau d'expédition, le décompte de l'Acheteur sera final.

FACTURES. Les factures seront envoyées en double à l'Acheteur (adresse indiquée sur le devant), au plus tard le jour suivant la date d'expédition, en même temps que les connaissements, reçus exprès et/ou autres documents d'expédition. Toute remise pour paiement rapide commencera à la date de réception du Produit au point de livraison spécifié par l'Acheteur, à la date d'émission de la facture par le Vendeur, ou à la réception, par l'Acheteur, de la facture du Vendeur au point de livraison, la date la plus éloignée prévalant.

EXPÉDITIONS PAR VOIE FERRÉE OU CAMION. Si des expéditions sont effectuées par train ou camion, le Vendeur enverra par virement les informations suivantes à l'Acheteur (à l'attention du : Service des achats) le jour de l'envoi : contenu, numéro de wagon (en cas d'expédition par train), numéro de connaissance et itinéraire.

ACHEMINEMENT. Si aucune instruction n'est spécifiée par l'Acheteur, le Vendeur expédiera le(s) Produit(s) par le moyen le plus direct et économique. Si des instructions d'expédition sont présentes, l'Acheteur facturera au compte du Vendeur tout excès de cargaison et autres frais résultant de l'expédition du Produit d'une autre manière que celle autorisée ou spécifiée. Le Vendeur marquera sur le connaissance toutes les informations sur l'acheminement telles qu'indiquées dans la Commande.

LIVRAISON. La livraison sera effectuée dans les délais spécifiés dans la Commande. Aucun changement dans les calendriers de livraison ou d'exécution ne sera permis sans une autorisation écrite préalable de l'Acheteur. Si la livraison ou l'exécution n'est pas faite dans les temps ou qu'elle n'inclue pas les quantités spécifiées dans la Commande, ou s'il apparaît qu'elle ne sera pas faite dans les temps spécifiés, le Vendeur devra en informer l'Acheteur sans délai et l'Acheteur, en plus des autres droits et/ou recours dont il peut disposer, se réserve le droit de faire payer au Vendeur une pénalité d'un montant forfaitaire de 1 % du prix de l'achat pour chaque semaine de retard (jusqu'à un maximum de 10 %), ou de résilier la Commande, et/ou de se fournir ailleurs et faire assumer au Vendeur le coût du remplacement des Produits et/ou Services, sans que l'Acheteur n'encoure aucune perte.

9. **L'ACHETEUR PEUT REPORTER LE DÉLAI D'UNE LIVRAISON ET LE VENDEUR STOCKER LE PRODUIT À SES PROPRES FRAIS.** L'Acheteur peut, à tout moment avant l'expédition, reporter le délai de livraison d'un Produit jusqu'à quatre-vingt-dix (90) jours après la date de livraison spécifiée dans la Commande, par avis écrit adressé au Vendeur et, dans un tel cas, le Vendeur stockera le produit à ses propres risques et frais, à moins qu'un tel report de livraison n'ait un impact matériel sur les activités du Vendeur, auquel cas ce dernier doit en informer l'Acheteur sans délai après réception de la demande de report. L'Acheteur peut demander à être livré en plusieurs fois au cours de ladite période de quatre-vingt-dix (90) jours, et peut spécifier la date et la taille de chaque échelon de livraison.

10. **MATÉRIEL.** Tout matériel fourni par l'Acheteur pour l'exécution de la Commande, autrement que sur la base d'une facturation où le Vendeur rembourse l'Acheteur pour de tel matériel, restera la seule propriété de l'Acheteur et sera considéré comme étant en consignment chez le Vendeur. Le Vendeur accepte de payer un tel matériel qui est usé, abîmé ou qui est autrement considéré comme non satisfaisant, et de garder ce matériel a) entièrement assuré aux frais du Vendeur pour le compte de l'Acheteur ; b) séparément des autres matériels et dans des conditions de stockage respectant la nature du matériel, y compris conformément aux instructions de stockage de l'Acheteur ; et c) identifié comme étant la propriété de l'Acheteur. Le Vendeur ne fera en aucune manière peser de charge financière sur l'Acheteur, ni ne lui fera payer un tel matériel, et avisera immédiatement l'Acheteur si ledit matériel fait l'objet d'une insolvabilité, d'un dépôt de bilan, d'un examen, d'une mise sous séquestre ou de toute autre procédure similaire dans toute juridiction. Le Vendeur n'utilisera pas ou n'éliminera pas un tel matériel autrement que conformément aux instructions et autorisations écrites de l'Acheteur. L'Acheteur peut à tout moment retirer un tel matériel des locaux du Vendeur, pendant les heures d'activité du Vendeur.

11. **OUTILS, DESSINS, MODÈLES, ENCRES.** Aucun outil, dessin, modèle et/ou encre constituant la propriété de l'Acheteur et utilisé par le Vendeur pour fabriquer des Produits ne devra servir à la production, la conception ou la fabrication de produits destinés à d'autres personnes, sociétés ou corporations, ni à la fabrication en quantités supérieures à celles spécifiées dans la Commande, ni autrement mis à disposition de tierces parties, à moins d'une autorisation spécifique donnée par écrit par l'Acheteur. Sur demande de l'Acheteur, lesdits outils, dessins, modèles et/ou encres seront rapidement éliminés conformément aux exigences de l'Acheteur. Tous ces éléments seront marqués ou autrement identifiés de manière permanente comme étant la propriété de l'Acheteur, en utilisant un outil ou autre numéro d'identification désigné par l'Acheteur. Le Vendeur assume tous les risques de perte de et de dommages à ces éléments, à l'exclusion d'une usure résultant d'une utilisation normale, pendant la durée de possession ou de contrôle par le Vendeur, lequel assurera entièrement ces éléments à ses propres frais. Le Vendeur ne fera en aucune manière peser de charge financière sur, ni ne fera payer de tels outils, dessins, modèles et/ou encres.

12. **INDEMNISATION DE L'ACHETEUR PAR LE VENDEUR.** Nonobstant la responsabilité du Vendeur en vertu des lois en vigueur, le Vendeur accepte sur demande d'indemniser, défendre et protéger l'Acheteur et ses affiliés, ainsi que leurs administrateurs, directeurs, employés et agents respectifs, de et contre toutes réclamations, procédures juridiques, poursuites ou actions judiciaires, exigences, allégations, dommages, dettes, pertes (y compris mais sans s'y limiter, toute perte directe, spéciale, conséquentielle et autre perte indirecte, perte de profit, de bonne volonté, d'occasion commerciale et de réputation), amendes, pénalités, coûts et frais (y compris mais sans s'y limiter les frais de tribunaux et frais, coûts et dépenses juridiques raisonnables) résultant de, ou autrement lié(e) à : a) l'utilisation, par l'Acheteur, des Produits et Services (y compris les produits et services qui en sont dérivés) à leurs fins prévues ; b) le non respect par le Vendeur de la Commande ou des présentes Conditions générales ; c) la

négligence du Vendeur ou son inconduite persistante ; et d) l'infraction ou le détournement ou toute autre violation supposé(e) ou réel(le) des droits de propriété intellectuelle de toute tierce partie découlant des Produits ou Services.

13. **ASSURANCE.** Le Vendeur maintiendra en vigueur, tel que raisonnablement approprié pour que les Produits et Services soient livrés en vertu de la Commande, une assurance de responsabilité générale (installations et opérations achevées), responsabilité professionnelle, responsabilité des produits, responsabilité civile, responsabilité de l'employeur, responsabilité automobile et une assurance accident du travail, dont la couverture et les limitations seront jugées raisonnables par l'Acheteur, le tout aux seuls frais du Vendeur, et ces assurances seront de première ligne et non contributives. Un certificat d'assurance prouvant que l'Acheteur est nommé en tant qu'assuré additionnel sera fourni sur demande de l'Acheteur. Le Vendeur renonce à tout droit de subrogation contre l'Acheteur.

14. **NON DIVULGATION D'INFORMATIONS CONFIDENTIELLES.** Le Vendeur n'utilisera aucune information confidentielle et/ou exclusive de l'Acheteur (nommées collectivement les « **Informations confidentielles** ») à des fins autres que pour l'exécution de la Commande. Les informations seront considérées comme des Informations confidentielles si elles sont identifiées par l'Acheteur comme étant confidentielles et/ou exclusives au moment de leur divulgation ou, si elles n'ont pas été identifiées comme telles, devraient néanmoins être raisonnablement considérées par le Vendeur comme étant confidentielles et/ou exclusives étant donné leur nature et les circonstances de leur divulgation. Le Vendeur gardera à tout moment le secret de telles Informations confidentielles, et emploiera des procédures raisonnables et appropriées pour empêcher leur publication, leur utilisation et/ou leur divulgation non autorisée, mesures qui, dans tous les cas, seront égales à celles que le Vendeur utiliserait pour protéger ses propres Informations confidentielles et/ou exclusives. Les Informations confidentielles ne comprennent pas les informations qui : a) sont ou deviennent généralement disponibles auprès du public sans que le Vendeur n'ait enfreint ses obligations de confidentialité en vertu de cette Section ; b) sont légalement communiquées au Vendeur par une tierce partie sans restriction de divulgation ; c) étaient légalement connues du Vendeur sans restriction avant leur divulgation par l'Acheteur ; ou d) sont indépendamment élaborées par le Vendeur sans qu'il ait utilisé ou se soit référé aux Informations confidentielles, tel que prouvé par un document écrit. Si le Vendeur est tenu par la loi (y compris par décision judiciaire, déposition, interrogatoire, demande de documents, assignation à comparaître, demande d'investigation civile ou processus similaire) de divulguer toute Information confidentielle, le Vendeur devra (dans la mesure permise par la loi) signaler rapidement par écrit à l'Acheteur une telle exigence, de manière à ce que l'Acheteur puisse demander une ordonnance de protection ou autre recours approprié, et le Vendeur devra coopérer avec l'Acheteur à cet égard.

15. **DONNÉES PERSONNELLES.** Si le Vendeur souhaite recueillir, utiliser, divulguer, conserver, exporter ou autrement traiter des Données personnelles en lien avec l'exécution des Services du Vendeur, il accepte de se conformer à toutes les lois, réglementations et règles sur la vie privée et la protection des données, y compris, le cas échéant, à la Directive de l'Union européenne sur la protection des données (Directive 95/46/EC), au Règlement de l'Union européenne sur la protection générale des données (Règlement (EU) 2016/679) et à toutes les directives ou réglementations et lois sur la protection des données de chaque État membre de la zone économique européenne y compris, le cas échéant, à la loi allemande sur la protection des données (BDSG), dans les juridictions respectives où le Vendeur fournit des Services et/ou il recueille, utilise, divulgue, conserve, exporte, ou autrement traite des Données personnelles. Les lois, réglementations et règles sur la protection des données et de la vie privée comprennent, sans s'y limiter, les lois relatives à la transmission ou la communication de Données personnelles via e-mail, courrier, téléphone, ordinateur, technologie sans fil, fax, ou tout autre moyen. « **Données personnelles** » signifie toute information qui en elle-même, ou en lien avec d'autres informations qu'une personne ou une entité possède ou est susceptible de posséder, identifie ou peut mener à l'identification d'une personne.

16. **ÉCHANTILLONS.** S'il est demandé au Vendeur de fournir des échantillons en vertu de la Commande, le Vendeur n'expédiera pas les Produits sur la base de ces échantillons tant que l'Acheteur n'aura pas approuvé par écrit lesdits échantillons du Vendeur, ainsi que le traitement, la fabrication, les moyens d'outillage et les méthodes de traitement utilisés pour fabriquer les Produits sur la base de tels échantillons.

17. **DIVULGATIONS/RENONCIATIONS.** Le Vendeur reconnaît et accepte que toutes les divulgations faites à l'Acheteur concernant les Produits et Services, ainsi que tou(te)s les idées, suggestions, croquis, programmes, propositions, dessins, plans, constructions, formules et autres, utilisé(e)s pour, incarné(e)s par, ou incorporé(e)s dans ces Produits/Services ou y afférent(e)s, et toutes les discussions, réunions et correspondances, le cas échéant, à l'égard de ceux-ci, ont été mené(e)s à bien, soumis(e)s et réalisé(e)s de manière totalement non confidentielle, et sans restrictions d'utilisation de telles informations par l'Acheteur ni autres divulgations de ses activités, quel que soit le moyen choisi sans obligation envers le Vendeur. Le Vendeur accepte également par la présente qu'à l'avenir, toutes les divulgations qu'il aura à faire à l'Acheteur se feront suivant les mêmes modalités que ce qui a été établi ci-dessus concernant la non confidentialité et la non restriction, en l'absence d'un avis préalablement communiqué par écrit stipulant le contraire au sujet de toute divulgation spécifique que le Vendeur souhaiterait envisager d'une autre manière ; le Vendeur accepte également que, sauf dans le cas où il posséderait actuellement ou pourrait posséder plus tard, le cas échéant, des droits de brevet valides sur les Produits ou Services, il renonce expressément à, et ne fera pas valoir à l'Acheteur ni à aucun de ses affiliés ou clients, tout droit de propriété intellectuelle ou autres droits exclusifs qu'il pourrait prétendre avoir sur ces idées, suggestions, croquis, programmes, propositions, dessins, plans, constructions, formules et autres.

18. **LOI APPLICABLE.** La Commande, les présentes Conditions générales et toutes les questions y afférentes seront à tous les égards interprétées et appliquées conformément aux lois allemandes, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les ventes internationales de marchandises, sans égard à un quelconque choix ou conflit de règles de droit qui entraînerait l'application des lois dans toute autre juridiction.

19. **FORUM EXCLUSIF.** Chaque partie accepte que les tribunaux allemands auront les compétences exclusives pour gérer toute réclamation ou autre question relevant de ces Conditions générales et de la Commande pertinente ; à condition toutefois que l'Acheteur puisse demander une ordonnance et/ou faire appliquer tout jugement par les tribunaux irlandais, dans n'importe quel tribunal compétent.

20. **DÉCHÉANCE DE DROIT.** Le vendeur certifie qu'il n'est pas privé du droit en vertu de la Section 306 de la Loi américaine sur les produits alimentaires, les médicaments et les produits cosmétiques, et qu'il informera immédiatement l'Acheteur si une enquête sur un service, ou une procédure à l'encontre du Vendeur était entamée. Le vendeur certifie également que ni le Vendeur ni aucun de ses mandants n'est privé de ses droits ou obligé de suspendre ses activités, ni qu'une déchéance du droit de passer contrat avec le gouvernement américain n'a été proposée, et informera l'Acheteur immédiatement si ce statut devait changer.

21. **FORCE MAJEURE.** Aucune partie ne sera tenue responsable de l'inexécution de ses obligations en vertu des présentes, dans la mesure où l'exécution de l'obligation serait empêchée ou retardée par les situations suivantes : incendie, inondation, tremblement de terre, ouragan, explosion, maladie, contamination, grève, actes de terrorisme, guerre, insurrection, embargo, exigences du gouvernement, autorités civiles ou militaires, défense des droits des animaux, cas fortuit, ou tout autre événement, situation ou condition qui ne découlerait pas, en tout ou partiellement, des actions de cette partie, et qui ne relèverait pas du contrôle raisonnable de cette partie.

22. **PAS DE TIERCE PARTIE BÉNÉFICIAIRE.** La Commande et ces Conditions générales ont été conclues uniquement entre l'Acheteur et le Vendeur, et aucune tierce partie bénéficiaire n'a été établie dans les présentes, à condition toutefois que le Vendeur reconnaisse et accepte expressément qu'aux fins de la Section 12 (Indemnisation de l'Acheteur par le Vendeur), l'Acheteur conclue un accord pour son propre compte, mais aussi en tant qu'agent pour le compte de ses administrateurs, directeurs, employés et agents (nommés collectivement, les « **Indemnisés de l'Acheteur** »), dans le respect de l'exercice et de l'application de tous les droits, avantages et recours cités à la Section 12 (mais aucune obligation ni fardeau), et que l'Acheteur ait le droit de faire appliquer les provisions de la Section 12, et tous les droits, avantages et recours cités dans les présentes, pour le compte de lui-même et des Indemnisés de l'Acheteur ; à condition toutefois que tout Indemnisé de l'Acheteur puisse, selon son choix, avoir le droit de faire appliquer les provisions de la Section 12, ainsi que tous ses droits, avantages et recours cités dans les présentes, directement à l'encontre du Vendeur. Nonobstant ce qui précède, l'Acheteur et le Vendeur peuvent apporter des modifications ou résilier la Commande ou les présentes Conditions générales sans le consentement des Indemnisés de l'Acheteur.

23. DIVERS.

- a) Toute notification sera considérée comme envoyée à partir de la date de sa livraison électronique ou deux (2) jours ouvrables après son expédition, enregistrée et certifiée, affranchie, et adressée à l'Acheteur ou au Vendeur.
- b) Les droit et recours de l'Acheteur en vertu des ces Conditions générales sont cumulatifs et non-exclusifs.
- c) Si des conditions stipulées dans la Commande ou les présentes Conditions générales sont jugées non valides, illégales ou non applicables selon les lois en vigueur, lesdites conditions, dans la mesure où elles peuvent être dissociées des autres conditions de la Commande ou des présentes Conditions, seront considérées comme éliminées de la Commande ou des présentes ; la non validité, l'illégalité ou la non application, en tout ou en partie, de toute condition de la Commande ou des présentes Conditions n'affectera pas la validité de toute autre condition, et la renonciation à invoquer une violation de toute provision contenue dans la Commande ou les présentes Conditions ne constituera pas une renonciation à invoquer une violation antérieure ou ultérieure de cette provision, ni une violation de toute autre provision.
- d) Aucune modification de ou renonciation aux provisions des présentes ne sera valide ou contraignante pour aucune des parties, sauf autrement spécifié par écrit et signé par les deux parties. Cette exigence sous forme écrite s'applique également à la renonciation ou à la modification de ladite exigence sous forme écrite.
- e) Le Vendeur ne sous-traitera pas, ni n'assignera ou ne transférera la Commande, ni aucune obligation, réclamation ou intérêt en vertu de la Commande ou des présentes Conditions générales, à une quelconque tierce partie, sauf sur autorisation de l'Acheteur. L'Acheteur peut assigner ou autrement transférer la totalité ou une partie de la Commande et/ou de ses droits et obligations en vertu des présentes Conditions générales, à sa seule discrétion.
- f) La Commande et les présentes Conditions générales remplacent tous les déclarations, négociations, accords documentés et arrangement précédents, que ce soit oralement ou par écrit, en lien avec le sujet ici traité.

Fin des Conditions générales